



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 13 novembre 2018 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

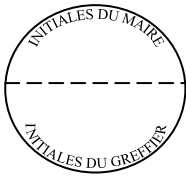
MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Éric de la Sablonnière, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier

ORDRE DU JOUR

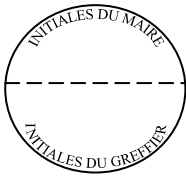
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018
4. Affaires du Conseil
 - 4.1 Nomination d'un maire suppléant
 - 4.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019
 - 4.3 Aide financière - Opération Nez rouge 2018
 - 4.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
5. Règlements
 - 5.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 655-1 modifiant le règlement n° 655 décrétant l'interdiction de fumer dans les parcs
 - 5.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 683 décrétant un emprunt de 39 000 \$ et une dépense du même montant pour couvrir les frais de refinancement de 12 règlements d'emprunt
 - 5.3 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 684 fixant un taux supérieur du droit de mutation pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$
 - 5.4 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 901-22 modifiant le règlement de zonage n° 901



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 5.5 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 901-23 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 5.6 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 1010-06 modifiant le règlement n° 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre
- 5.7 Adoption 1^{er} projet - Règlement n° 901-21 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 5.8 Adoption 1^{er} projet - Règlement n° 901-22 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 5.9 Adoption 1^{er} projet - Règlement n° 901-23 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 5.10 Adoption - Règlement n° 682 décrétant un emprunt pour l'acquisition de l'église
- 5.11 Adoption - Règlement n° 901-18 modifiant le règlement de zonage n° 901
6. Communications
7. Direction générale
8. Environnement
9. Greffe et affaires juridiques
 - 9.1 Renouvellement des assurances de dommages 2018-2019
 - 9.2 Renouvellement des assurances accident des bénévoles, cadres et dirigeants et régimes de retraite 2018-2019
 - 9.3 Renouvellement des assurances pour la protection de la réputation et vie privée des élus et hauts fonctionnaires 2018-2019
10. Informatique
11. Loisirs
12. Parc, espaces verts et aménagement public
 - 12.1 Approbation d'honoraires supplémentaires à Héroïse Thibodeau architecte inc. pour l'aménagement des bâtiments accessoires au garage municipal
13. Ressources humaines
 - 13.1 Adoption de la politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail
 - 13.2 Embauche d'une adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale
14. Sécurité publique
15. Travaux publics
 - 15.1 Demande de consentement municipal par Bell Canada pour pose de deux poteaux et retrait d'un poteau devant le 54, route 132



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 15.2 Demande de consentement municipal par Bell Canada pour le remplacement d'un poteau au 147, montée des Bouleaux
- 15.3 Attribution de contrat pour le déneigement des rues de la ville, années 2018-2023
- 15.4 Rejet des soumissions - Porte d'accès et éclairage à La Jonction
16. Trésorerie
 - 16.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
 - 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
17. Urbanisme
 - 17.1 Demande de dérogation mineure - 165, rue de l'Harmonie
 - 17.2 Demande de dérogation mineure - 185, rue de l'Harmonie
 - 17.3 Autorisation de signature du protocole d'entente avec Patrimoine Canada
 - 17.4 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 7, rue Principale Sud
18. Affaires nouvelles
19. Période d'intervention des membres du Conseil
20. Période de questions - Personnes dans la salle
21. Période de questions - Internauts
22. Date de la prochaine séance ordinaire
23. Levée de la séance

347-18

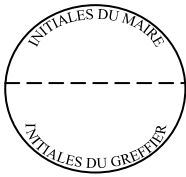
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en y retirant les points suivants :

- 9.1 Renouvellement des assurances de dommages 2018-2019
- 9.2 Renouvellement des assurances accident des bénévoles, cadres et dirigeants et régimes de retraite 2018-2019
- 9.3 Renouvellement des assurances pour la protection de la réputation et vie privée des élus et hauts fonctionnaires 2018-2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

348-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

349-18

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseiller municipal, M. Réal Langlais, soit nommé maire suppléant à compter du 1^{er} décembre 2018, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant, pour exercer les pouvoirs du maire lorsqu'il est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ou lorsqu'il y a vacance à la charge de maire.

QUE M. le conseiller, Réal Langlais, soit également désigné comme substitut du maire à la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

350-18

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

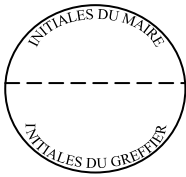
CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal établit le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2019 comme suit :

Jour	Date	Heure
Mardi	15 janvier	20 h
Mardi	12 février	20 h
Mardi	12 mars	20 h
Mardi	9 avril	20 h
Mardi	14 mai	20 h
Mardi	11 juin	20 h
Mardi	2 juillet	20 h
Mardi	20 août	20 h
Mardi	10 septembre	20 h
Mardi	8 octobre	20 h
Mardi	12 novembre	20 h
Mardi	10 décembre	20 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

351-18

AIDE FINANCIÈRE - OPÉRATION NEZ ROUGE

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Opération Nez rouge sollicite chaque année la participation financière de la Ville pour la réalisation de ses activités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 500 \$ à Opération Nez rouge afin de soutenir l'organisme dans sa campagne de promotion qui sera diffusée sur le territoire qu'il dessert et de soutenir les bénévoles qui s'y engagent.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-11-091 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le greffier mentionne qu'il a en main les déclarations des intérêts pécuniaires dûment complétées et signées du maire et des conseillers et les dépose devant le Conseil conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Le Conseil prend acte du dépôt.

352-18

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 655-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 655 DÉCRÉTANT L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES PARCS

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 655-1 modifiant le règlement n° 655 décrétant l'interdiction de fumer dans les parcs.

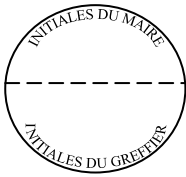
Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

353-18

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 683 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 39 000 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N° 534-99, 536-99, 545-00, 548-01, 558-02, 575-04, 579-06, 580-06, 587-07, 592-08, 593-08 ET 591-08

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Sylvie Lapierre, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 683 décrétant un emprunt de 39 000 \$ et une dépense du même montant pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt n° 534-99, 536-99, 545-00, 548-01, 558-02, 575-04, 579-06, 580-06, 587-07, 592-08, 593-08 et 591-08.

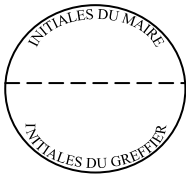
Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 354-18** **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 684 FIXANT UN TAUX SUPÉRIEUR DU DROIT DE MUTATION POUR LA TRANCHE DE LA BASE D'IMPOSITION QUI EXCÈDE 500 000 \$**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 684 fixant un taux supérieur du droit de mutation pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$.
- Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.
- 355-18** **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 901-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 901-22 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à établir des normes spécifiques à l'usage du cannabis, d'autoriser la production de cannabis dans certaines zones et de permettre un seul point de vente sur tout le territoire de la ville de Delson, exclusivement dans la zone C-125 ou M-126.
- Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.
- 356-18** **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 901-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Éric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 901-23 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à autoriser les classes d'usages unifamiliale (H-01), bifamiliale et trifamiliale (H-02), et multifamiliale (4 à 8 logements) (H-03) et les projets intégrés dans la zone H-211.
- Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.
- 357-18** **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 1010-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1010-01 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Paul Jones, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 1010-06 modifiant le règlement n° 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin que l'utilisation de drones soit prohibée dans tous les lieux du domaine public.
- Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.
- 358-18** **ADOPTION 1^{ER} PROJET - RÈGLEMENT N° 901-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2018, il y a eu avis de motion du projet de *Règlement n° 901-21 modifiant le règlement de zonage n° 901*;
- CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le 1^{er} projet du *Règlement n° 901-21 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à modifier les dispositions applicables à l'abattage et la plantation d'arbres.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

359-18

ADOPTION 1^{ER} PROJET - RÈGLEMENT N° 901-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018, il y a eu avis de motion du projet de *Règlement n° 901-22 modifiant le règlement de zonage n° 901;*

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le 1^{er} projet du *Règlement n° 901-22 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à établir des normes spécifiques à l'usage du cannabis, d'autoriser la production de cannabis dans certaines zones et de permettre un seul point de vente sur tout le territoire de la ville de Delson, exclusivement dans la zone C-125 ou M-126.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

360-18

ADOPTION 1^{ER} PROJET - RÈGLEMENT N° 901-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018, il y a eu avis de motion du projet de *Règlement n° 901-23 modifiant le règlement de zonage n° 901;*

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le 1^{er} projet du *Règlement n° 901-23 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à autoriser les classes d'usages unifamiliale (H-01), bifamiliale et trifamiliale (H-02), et multifamiliale (4 à 8 logements) (H-03) et les projets intégrés dans la zone H-211.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

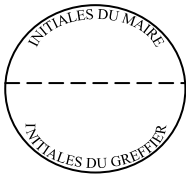
361-18

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 682 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 il y a eu avis de motion et que lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 il y a eu présentation et dépôt du projet de *Règlement n° 682 décrétant un emprunt pour l'achat de l'église;*

CONSIDÉRANT que des changements ont été apportés au projet de règlement depuis son dépôt, le 9 octobre;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement, ainsi que des changements dont il a fait l'objet.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 682 décrétant un emprunt de 358 000 \$ et une dépense du même montant pour l'acquisition du lot 3 132 275 du cadastre du Québec et les services professionnels pour la planification de la mise à niveau du bâtiment principal.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE

Monsieur le maire Christian Ouellette déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote.

362-18

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-18 MODIFIÉ À DES FINS DE CONFORMITÉ

CONSIDÉRANT que le règlement n° 901-18 modifiant le règlement de zonage n° 901 a été adopté lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis de non-conformité a été émis par la MRC de Roussillon relativement au remplacement de la grille des usages et normes de la zone H-211.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 901-18 modifié qui ne contient que les éléments du règlement désapprouvé qui n'ont pas entraîné la désapprobation.

ADOPTÉE

363-18

HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES À HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC. POUR L'AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du projet d'aménagement des bâtiments accessoires au garage municipal, la Ville a formulé une demande afin de recevoir différentes options quant à la construction des bâtiments;

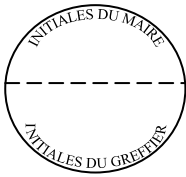
CONSIDÉRANT que des honoraires supplémentaires en ingénierie du bâtiment et en architecture pour la réalisation des dessins de construction sont nécessaires afin de présenter différents scénarios.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue une somme de 6 323,63 \$, taxes incluses, à Héroïse Thibodeau architecte inc. pour la révision d'honoraires en architecture et ingénierie entourant l'aménagement des bâtiments accessoires au garage municipal.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-11-093 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

364-18

ADOPTION DE LA POLITIQUE RÉGISSANT L'ALCOOL ET LES DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du projet de loi n° 157, *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*, une mise à jour de la politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail est nécessaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la *Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

365-18

CRÉATION ET COMPLEMENT D'UN POSTE D'ADJOINTE EXÉCUTIVE AU CABINET DU MAIRE ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT qu'une analyse des besoins opérationnels des activités de soutien administratif au cabinet du maire et à la direction générale a démontré qu'une seule ressource ne favorise pas l'efficacité requise pour une prestation optimale;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé de scinder les tâches en deux volets distincts, soit une ressource à titre de responsable des communications et une autre ressource dédiée aux responsabilités administratives directement liées au cabinet du maire et à la direction générale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la création d'un poste d'adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale.

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Lyne Goyette à titre d'adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale pour une durée indéterminée débutant le 14 novembre 2018, le tout conformément aux conditions de travail prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire, le directeur général et la conseillère en ressources humaines, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Ville et M^{me} Goyette.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-11-092 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

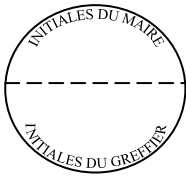
366-18

DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL PAR BELL CANADA POUR LA POSE DE DEUX POTEAUX MI-PORTÉE ET ENLÈVEMENT D'UN POTEAU DEVANT LE 54, ROUTE 132

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service technique et travaux publics, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de consentement municipal présentée par Bell Canada concernant les travaux de pose de deux poteaux de mi-portée et l'enlèvement d'un poteau devant le 54, route 132.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

367-18

DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL PAR BELL CANADA POUR LE REMPLACEMENT D'UN POTEAU AU 147, MONTÉE DES BOULEAUX

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service technique et travaux publics, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de consentement municipal présentée par Bell Canada concernant les travaux de remplacement d'un poteau au 147, montée des Bouleaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

368-18

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES DE LA VILLE, ANNÉES 2018-2023

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour le déneigement des rues de la ville pour les années 2018 à 2023 et que le résultat se détaille comme suit:

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Les Pavages RSM inc.	1 121 270,60 \$
Benny d'Angelo déneigement et Jardinage inc.	2 046 095,14 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant conforme est Les Pavages RSM inc. pour la somme de 1 121 270,60 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Les Pavages RSM inc. pour le déneigement des rues de la Ville, années 2018-2023, pour la somme de 1 121 270,60 \$, taxes incluses.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 31 510 \$ du poste budgétaire n° 02-415-99-453 au poste budgétaire n° 02-330-00-443.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-11-095 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

369-18

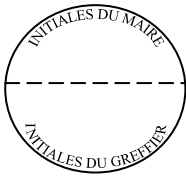
REJET DES SOUMISSIONS POUR L'AJOUT D'UNE PORTE D'ACCÈS ET ÉCLAIRAGE À LA JONCTION

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres pour la réalisation d'un projet d'accessibilité au bâtiment multifonctionnel La Jonction visant à remplacer une fenêtre afin d'y installer une porte d'accès, ajouter de la quincaillerie électrifiée, construire un trottoir d'accès et ajouter sept bollards lumineux;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit:

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Axe Construction inc.	91 405,13 \$
T3P Construction	99 480,97 \$

CONSIDÉRANT que pour des raisons budgétaires, il y a lieu de ne pas attribuer le contrat.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues pour la porte d'accès et l'éclairage à La Jonction en raison du montant des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

370-18

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 27 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2018

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 19360 à 19512 inclusivement d'une somme de 534 733,60 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 37 146,82 \$, pour la période du 27 septembre au 31 octobre 2018, pour un total de 571 880,42 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 31 octobre 2018.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-11-097 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 26 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2018

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 26 septembre au 31 octobre 2018.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 26 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2018

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 26 septembre au 31 octobre 2018.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 165, RUE DE L'HARMONIE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

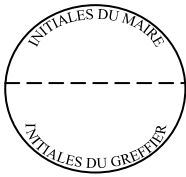
371-18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 165, RUE DE L'HARMONIE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 165, rue de l'Harmonie;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle et vise à :

- Permettre la présence de balcons ayant une superficie maximale de 15,29 m², alors que le Règlement de zonage prévoit une superficie maximale de 6 m²;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- Permettre que les proportions de matériaux de classe A sur les murs avant et latéraux varient entre 60,2 % et 72 %, alors que le Règlement de zonage exige une proportion de 100 %;
- Permettre des allées de circulation à l'intérieur de l'aire de stationnement souterrain dont la largeur varie entre 6,09 m et 7,16 m, alors que le Règlement de zonage prévoit une largeur minimale de 6,5 m et maximale de 7 m;
- Permettre que soient plantés 10 arbres sur le terrain, alors que le Règlement de zonage prévoit en l'occurrence un minimum de 23 arbres;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 94-18 adoptée le 26 septembre 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour le 165, rue de l'Harmonie, plans n° 94-18-01 à 94-18-03, telle que présentée, en spécifiant toutefois que les arbres manquants devront être relocalisés dans le secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 185, RUE DE L'HARMONIE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

372-18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 185, RUE DE L'HARMONIE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 185, rue de l'Harmonie;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle et vise à :

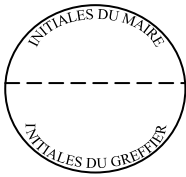
- Permettre la présence de balcons ayant une superficie de 15,29 m², alors que le Règlement de zonage prévoit une superficie maximale de 6 m²;
- Permettre que les proportions de matériaux de classe A sur les murs avant et latéraux varient entre 62,8 % et 75,9 %, alors que le Règlement de zonage exige une proportion de 100 %;
- Permettre des allées de circulation à l'intérieur de l'aire de stationnement souterrain dont la largeur varie entre 6,09 m et 7,16 m, alors que le Règlement de zonage prévoit une largeur minimale de 6,5 m et maximale de 7 m;
- Permettre que soient plantés 10 arbres sur le terrain, alors que le Règlement de zonage prévoit en l'occurrence un minimum de 23 arbres;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 95-18 adoptée le 26 septembre 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour le 185, rue de l'Harmonie, plans n° 95-18-01 à 95-18-03, telle que présentée, en spécifiant toutefois que les arbres manquants devront être relocalisés dans le secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

373-18

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD DE CONTRIBUTION DE PATRIMOINE CANADA POUR LA RÉALISATION DU PARC DU CENTENAIRE

CONSIDÉRANT l'appui financier offert par le ministre du Patrimoine canadien de l'ordre de 500 000 \$ pour aider la Ville à réaliser le parc du centenaire, dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, volet Fonds des legs;

CONSIDÉRANT que l'appui financier est offert conditionnellement à la signature d'un accord de contribution entre le gouvernement canadien, via le ministre du Patrimoine canadien et la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT qu'avant la signature, un décret du Gouvernement du Québec autorisant la subvention doit être obtenu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice du Service de l'aménagement du territoire, ou lors d'absence et d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, l'accord de contribution de Patrimoine Canada pour la réalisation du parc du centenaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

374-18

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 7, RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de modification de l'affichage pour la place d'affaires sise au 7, rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'enseignes sur la façade donnant sur la route 132;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 101-18 adoptée le 24 octobre 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 7, rue Principale Sud tel que présenté, plan n° 101-18-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

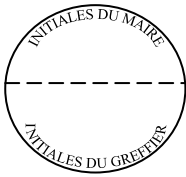
Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle, s'ils le désirent, sur différents points d'informations.

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

Le maire informe les citoyens qu'il y aura une séance ordinaire à 20 h le 11 décembre prochain dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville.

375-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier